



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
<http://www.sies.fr>

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

Conséquence de la Loi Peillon : Le rattachement du collège au primaire est prévu pour 2015 !

Un projet de décret prévoit la création d'un cycle CM1 - CM2 - Sixième à partir de la rentrée 2015. Il s'agit de la première étape du rattachement du collège à l'école primaire programmé dans la loi Peillon.

La création de ce « cycle de consolidation » s'accompagnerait d'une réécriture des programmes qui seraient articulés sur ces trois classes.

Un « conseil de cycle », créé pour l'occasion, amplifiera la réunionite stérile.

L'équipe pédagogique du cycle CM1 - CM2 - Sixième serait composée du directeur de l'école élémentaire, de l'équipe de direction du collège, des maîtres de chacune des classes du cycle de l'école élémentaire, des enseignants spécialisés et psychologues scolaires intervenant dans l'école, et des professeurs du collège et CPE exerçant ou compétents pour les classes de Sixième.

Le conseil du cycle CM1 - CM2 - Sixième comprendrait l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique du cycle et des membres de l'équipe pédagogique (désignés par le Principal, sur proposition du conseil pédagogique). Ce conseil de cycle serait co-présidé par le Principal et l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré.

Il s'agit d'une des conséquences de la Loi Peillon d'orientation et de programmation pour l'école qui est activement soutenue par le pôle des syndicats réformistes SGEN-CFDT / SE-UNSA, auquel s'est rallié le SNALC-FGAF, adeptes du syndicalisme d'accompagnement et qui ONT VOTÉ POUR CETTE LOI.

Le SIAES - SIES et sa fédération, la FAEN, ont combattu cette loi et mettent en garde, depuis bientôt un an, la profession contre les multiples dangers de cette prétendue « refondation ».

Fractionner le second degré, primariser le collège, secondariser le supérieur en créant un bloc « bac - 3 / bac + 3 », constitue l'aveu du renoncement de nos dirigeants, et des syndicats qui les soutiennent, à assurer la transmission des savoirs et des savoir-faire à l'ensemble des élèves de la nation, partout sur le territoire.

Différer au secondaire les apprentissages relevant du primaire, et au supérieur ceux relevant du secondaire, constitue un nouvel abaissement des exigences et une négation de la spécificité des missions des professeurs, de leurs corps et statuts respectifs. Statuts qui seront vraisemblablement remis en cause.

Approuver une loi, ou ne pas la combattre, puis dénoncer les décrets qui en découlent ne trompera pas les personnels qui attendent désormais des prises de position claires de la part des syndicats silencieux sur ces questions.

Avec le soutien des collègues, toujours plus nombreux, qui le rejoignent, le SIAES - SIES / FAEN mènera le combat pour la défense de l'École Républicaine, des statuts et missions des professeurs, et d'un service public d'instruction et d'éducation de qualité. Nous reprendrons contact avec les syndicats qui n'ont pas soutenu cette loi afin de poursuivre les actions intersyndicales.

➤➤ [Projet de décret téléchargeable sur www.siaes.com](http://www.siaes.com)

Marseille, le 6 Juillet 2013